

Médiathèque de Celles-sur-Belle

Projet culturel, scientifique, éducatif et social

Août 2019



Table des matières

Préambule

I - Bilan descriptif de l'existant : état des lieux et diagnostic critique	4
I - 1. La collectivité et son environnement géographique, économique, social, touristique, culturel	4
Le territoire et la population (source INSEE)	4
Paysage culturel, éducatif, social et touristique de la commune et de ses alentours	5
Culture et tourisme, sport et loisirs	5
Education	6
Action sociale	6
I - 2. La bibliothèque et son histoire, ses missions, son réseau, ses évolutions institutionnelles	8
Les lieux de lecture publique de la commune	8
Panorama des lieux de lecture publique du secteur	8
I - 3. La ludothèque, présentation et comparatif avec le fonctionnement de la bibliothèque actuelle	10
I - 4. Lecture publique : la politique menée	11
Situation et espace	11
Politique des publics	12
Offre de services	12
Collections	14
Conditions d'accès et d'information	15
Impact sur les publics	15
Moyens matériels, humains et financiers	16
Personnel	16
Logiciel	16
Budget	16
Conclusion intermédiaire	17
II - Contenu du projet	17
II - 1. Les enjeux, la vision de la médiathèque	17
II - 2. Les objectifs, les orientations stratégiques	18
L'inclusion sociale par l'image d'ouverture et de convivialité	18
L'inclusion sociale par la participation	19
L'inclusion sociale par l'accompagnement à la pratique numérique et l'aide globale aux personnes en difficulté	19

II - 3. Les axes et les actions	20
Le développement numérique	20
L'offre d'animation culturelle	20
Les services envisagés	21
II - 4. Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel	22
Le bâtiment, sa situation géographique, ses espaces	22
Les horaires d'ouverture	22
Les collections	23
Le logiciel	24
Les ressources humaines	25
Le matériel informatique et multimédia	25
Le budget de fonctionnement annuel	26
L'ameublement et l'organisation des espaces	26
II - 5. Le calendrier	27
II - 6. La formation et l'accompagnement du personnel	28
II - 7. Les modalités d'évaluation	28

Préambule

La Commune de Celles-sur-Belle compte, suite à la fusion avec Saint-Médard au 1er janvier 2019, un nombre d'habitants avoisinant 4 000.

La bibliothèque de Celles-sur-Belle est un équipement du paysage culturel cellois depuis plusieurs dizaines d'années. Elle propose des fonds régulièrement renouvelés et a fait du partenariat avec les écoles un axe fort de son projet culturel en organisant régulièrement des rencontres d'auteurs avec les classes et d'autres projets en partenariat. Ses collections se limitent aux livres imprimés et à quelques périodiques. Certaines collections susceptibles d'attirer des publics peu présents, voire absents à l'heure actuelle mériteraient d'être développées, en particulier les ressources numériques sur support et dématérialisées. Certains développements nécessaires à la satisfaction des besoins de la population (collections, accueil de groupes, animations...) sont freinés par le manque de place (107 m²) et de moyens humains (1 agent à 80%).

Depuis 5 ans, le nombre d'emprunteurs actifs oscillent autour de 300, ce qui représente environ 8 % de la population communale. C'est moitié moins que la moyenne nationale établie à 16 %. Les usages des bibliothèques se sont diversifiés et le recours à la bibliothèque ne se mesure plus uniquement à l'aune du nombre d'emprunteurs. C'est aujourd'hui 40 % de la population nationale qui fréquente les bibliothèques pour des raisons diverses : demande d'information, animations, accès à Internet et aux nouvelles technologies, étude, recherche, consultation sur place. A Celles-sur-Belle, cette pratique "hors prêt" reste peu développée par manque de moyens : surface, ressources humaines, développement de nouveaux services.

Les chiffres de fréquentation montrent depuis quelques années un intérêt pour la bibliothèque au-delà des frontières communales avec une proportion d'inscrits intéressantes (avoisinant les 10%) sur les communes de Vitré, Thorigné, Fressines et de quelques communes proches de Melle notamment, ce qui encourage à envisager la création d'une médiathèque dimensionnée pour l'usage d'une population dépassant les 4 000 habitants communaux.

En 2016, un questionnaire a été diffusé auprès de la population (voir en annexe les résultats) pour mieux cerner ses attentes et a obtenu un taux de réponse équivalent à 3,5% de la population celloise. Ce qui ressort de ce questionnaire, c'est qu'en plus d'être un lieu de lecture, la bibliothèque doit être un lieu de rencontre, de discussion, de partage, un lieu pour écouter de la musique, trouver de l'information, proposer des ressources numériques, des ateliers divers : arts créatifs, écriture, musique... Les non usagers de la bibliothèque mettent en avant l'accessibilité, le stationnement, les horaires.

C'est dans ce contexte que la Commune envisage de créer une médiathèque en adéquation avec les besoins actuels du territoire et de sa population. Un comité de pilotage a été mis en place en 2016 associant des élus, un représentant des habitants de la commune, la bibliothécaire, la Médiathèque Départementale des Deux Sèvres et la DRAC. Les résultats de l'enquête et les réflexions émises lors des comités de pilotage ont été intégrés au présent projet. Un bâtiment du centre bourg est envisagé pour installer cet équipement. Ce bâtiment accueille à l'heure actuelle deux services intercommunaux (la ludothèque et le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité "L'Escabelle", et un service départemental : le centre médico-social. Le souhait de la municipalité est de conserver la ludothèque dans ce bâtiment afin de proposer à la population un véritable centre culturel avec deux services ayant des fonctionnements similaires mais des objets différents : le livre/la musique/les films d'une part et les jeux et jouets d'autre part. Depuis 2018, le service jeunesse de la Communauté de communes Mellois en Poitou a été associé à ce comité de pilotage dans la mesure où un agrandissement de la ludothèque est prévu au 1er étage du bâtiment. Des éléments de diagnostic et de développement ont donc été également ajoutés au présent projet.

Le présent projet a été relu en commission culture de la Commune le 5 juillet pour une première présentation en comité de pilotage le 16 juillet. Il a été ensuite corrigé en fonction des différentes remarques.

I - Bilan descriptif de l'existant : état des lieux et diagnostic critique

I - 1. La collectivité et son environnement géographique, économique, social, touristique, culturel

Le territoire et la population (Cf statistiques INSEE en annexe)

La commune de Celles-sur-Belle fait partie depuis le 1er janvier 2017, de la Communauté de communes Mellois en Poitou qui compte à ce jour 62 communes et près de 50 000 habitants. La commune se trouve à 7 kilomètres de Melle, siège de la communauté de communes et à 21 kilomètres de Niort, chef-lieu de département.

La population présente une évolution en nombre moindre qu'au niveau national. La part des naissances est globalement en déclin sur ces dernières années. La part des jeunes (15-44 ans) est moindre que la tranche d'âge supérieur (45-75 ans et +). La part des retraités représente 30,5 % de la population.

Le taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur est inférieur de 18 points par rapport à la moyenne nationale.

Le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale. Les principaux employeurs locaux exercent dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire. Des entreprises ont vu le jour récemment dans les domaines de la construction, du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration.

Paysage culturel, éducatif, social et touristique de la commune et de ses alentours

Le dynamisme de la ville est visible grâce aux nombreux labels et marques obtenus : « Ville en Poésie » ; « écoles et collège en poésie », obtenu en 2014 « Petites cités de caractère », obtenu en avril 2014 « Terre saine », 2 papillons, deuxième papillon obtenu en 2016 « Villes fleuries », 3 fleurs, renouvellement obtenu en 2015 « Ville active et sportive », 2 lauriers, obtenus en 2016 et reconduit en 2019.

Culture et tourisme, sport et loisirs

Outre la bibliothèque, la commune intervient dans le développement culturel de son territoire via la programmation de **l'Abbaye Royale**, qui est un élément-clé de sa politique de valorisation du territoire et de développement touristique. L'Abbaye est un lieu d'expositions, de programmation musicale, de festivals, d'événements populaires et de visites touristiques qui s'appuie outre les services communaux, sur une association des **Amis de l'Abbaye** très active. L'Abbaye adhère à un réseau régional « AbbatiA », qui permet de proposer des ateliers pédagogiques aux publics scolaires. Ce projet est soutenu et est en lien direct avec l'éducation nationale, via son enseignant référent.

Forte de son label "Ville en Poésie", la commune porte également chaque année une **programmation d'événements poétiques** grâce à une coordinatrice bénévole de l'atelier de poésie du Foyer Rural de Verrines.

Cette dernière association est un élément important de la vitalité associative de la commune, en s'appuyant sur ses différentes sections agissant dans les domaines des loisirs culturels et créatifs (club de lecture, atelier d'écriture poétique, atelier 2ème vie des objets, etc.)

L'Ecole de Musique du Pays Mellois (associative) intervient chaque semaine pour des cours d'initiation et d'instruments dans une salle de la commune.

Plusieurs services intercommunaux intervenant dans le domaine de l'enfance-jeunesse et du tourisme sont installés sur la commune : **le Pays d'Art et d'Histoire, La ludothèque, la structure petite enfance, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, le Point Jeunes.**

L'association Belle et Lambon organise l'accueil des jeunes sur les temps extra-scolaires les

mercredi après-midi et durant les vacances scolaires.

La commune possède un tissu associatif actif avec plus de 50 associations et 2000 membres, permettant aux habitants d'exercer des activités variées sur place.

Le Ciné Vidéo Cellois propose des projections de films récents tous les quinze jours dans une salle polyvalente adapté au cinéma pouvant accueillir 160 personnes (salle communale de centre-bourg Robert Dalban).

Côté sportif, une palette d'associations sportives est présente sur la commune, dont la plus connue et influente est le **Hand Ball Club** Celles-sur-Belle Mellois en Poitou dont l'équipe professionnelle féminine fait régulièrement parler d'elle au niveau national.

Education

La commune compte 4 écoles qui comptabilisent environ 320 élèves tous les ans :

- l'école maternelle de Celles-sur-Belle
- l'école primaire JM. Parsonneau basée à Celles-sur-Belle
- l'école maternelle de Montigné
- l'école primaire Védrina basée à Verrines-sous-Celles

et un collège qui compte environ 600 élèves.

A 3 kilomètres, la commune de Beaussais-Vitré accueille une MFR dont le projet pédagogique s'articule autour des métiers du bâtiment ainsi que des services à la personne et au territoire.

Action sociale

Le **CCAS** (Centre communal d'action sociale) propose un ensemble de prestations pour remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Géré par le CCAS, l'**Ehpad Les chanterelles** est un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes public de 98 places. Cet EHPAD dispose d'une unité Alzheimer de 22 places. Il propose un hébergement temporaire de 4 places, dont une d'hébergement temporaire d'urgence et un Pôle d'activités et de soins adaptés.

En outre, Le CCAS accorde des subventions aux associations à vocation sociale et caritative et organise des événements fédérateurs comme le repas des aînés.

Le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) assure la partie de l'action sociale d'intérêt communautaire :

- gestion de certains Ehpad de la Communauté de communes et de résidence pour personnes âgées : Village-retraite de Lezay, Foyer-Logement de Melle, Ehpad de Chef-

Boutonne

- services aux usagers du domicile : soins infirmiers, auxiliaires de vie, aides, portage des repas, téléassistance, service mobilité et service part'âge animés par les animateurs de l'Ehpad auprès des usagers résidant à leur domicile.

Une Maison des services aux publics (MSAP) est prévue sur la commune. C'est une compétence obligatoire de la Communauté de communes afin d'informer les usagers sur les services de la collectivité, d'accompagner les usagers dans leurs démarches courantes et l'accès à leurs droits, d'installer des permanences de la CAF, de Pole emploi et de divers acteurs sociaux, de permettre l'utilisation des outils numériques. Elle est en cours de définition et le délai de sa mise en place n'est pas encore connu.

L'antenne médico-sociale

Les équipes de l'Action sociale généraliste (ASG) sur les Antennes Médico-Sociales (AMS) et Relais Médico-Sociaux (RMS) mettent en place un accompagnement social dès lors que la situation le nécessite et avec l'adhésion des personnes ou en relais d'autres actions du Département.

Une antenne des **Restos du Coeur** est présente sur la commune et agit dans le domaine de l'aide alimentaire et de l'accompagnement social en général.

L'association **L'Epicerie Sociale "Le Relais" du Pays Mellois** : pour répondre aux difficultés de mobilité des personnes et des familles isolées, l'association organise l'itinérance de ces activités : accueil, distributions et ateliers sont proposés dans chacune des six communes centres du Pays mellois : Brioux-sur-Boutonne, Celles-sur-Belle, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais.

Les actions :

- aide alimentaire avec participation financière
- favoriser l'insertion sociale des bénéficiaires de l'Epicerie Sociale : ateliers socio-éducatifs liés à la vie quotidienne et ouverts aux enfants : informatique, cuisine, couture, bricolage, informations diverses, marches,...
- accompagner les publics dans leur consommation et leur budget « Consom'Action » : travailler son budget (sans donner de chiffres), comprendre ses dépenses, réfléchir à sa façon de consommer, trouver des marges de manœuvre dans son budget.
- rendre acteurs les habitants dans des projets qui les concernent Création d'un groupe d'expression et organisation d'animations par ses membres. « Les Astrucs des P'tits Malins » : réfléchir et diffuser des trucs et astuces pour faire des économies financières.
- sensibiliser le grand public sur l'éco-consommation « Trucs et Astuces du Quotidien pour Consommer Malin » : animations sur différents éco-gestes et sur des lieux à grande affluence. Exemples : Pain perdu à l'Epicerie Sociale, Jardin sans outil chez un habitant, Apéro sans déchet au 14 juillet, Lotion anti-poux

L' AIPM (Association Intermédiaire du Pays Mellois) accompagne les personnes en difficultés sociales et professionnelles, pour un retour à l'emploi ou à la formation. Elle donne la priorité à l'insertion par l'activité économique dans le respect de l'individu, des règles du travail et de la vie sociale.

L'association **L'Outil en main** est à la croisée des logiques éducative, sociale et de préservation du patrimoine : des artisans à la retraite transmettent leurs savoirs et techniques à des jeunes à partir de 9 ans sur de petits ateliers de construction ou de restauration du patrimoine. Par essence intergénérationnelle, cette action permet à des personnes à la retraite de rester en contact avec la vie active et de pratiquer une activité valorisante.

Par ailleurs, une résidence jeunes est en cours de création dans le centre-bourg de Celles-sur-Belle, à proximité immédiate des bâtiments envisagés pour la médiathèque. Il s'agit d'aider les jeunes de 16 à 30 ans dans l'accès au logement et à l'autonomie par la mise à disposition de huit petits locatifs meublés et d'espaces communs.

I - 2. La bibliothèque et son histoire, ses missions, son réseau, ses évolutions institutionnelles

Les lieux de lecture publique de la commune

La bibliothèque de Celles-sur-Belle existe sous sa forme actuelle depuis 1986. Elle dispose actuellement d'environ 10 000 documents disponibles au prêt pour une surface 107m². Suite à la fusion avec Saint-Médard au 1er janvier 2019, la commune compte un point lecture situé dans les locaux de la mairie de Saint Médard. Ce lieu est une petite pièce accolée à l'accueil de la mairie qui dispose de 900 ouvrages environ dont une partie est changée 3 fois par an par la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres. Il est géré par deux bénévoles et ouvert quelques heures par semaine (samedi matin et pendant la permanence d'ouverture de la mairie).

Panorama des lieux de lecture publique du secteur

Le territoire de l'ancienne Communauté cantonale de Celles-sur-Belle est caractérisé par un maillage important de petites bibliothèques (BM3 de la classification ABDP) qui ont initié des coopérations de manière non institutionnelles axées sur la programmation d'animations communes. Ce réseau initié en 2015 et appelé "Lire en Belle" comporte les bibliothèques d'Aigondigné (4 bibliothèques à Aigonnay, Mougou, Thorigné et Sainte Blandine), de Prailles-La Couarde, de Beaussais-Vitré, de Fressines et de Celles-sur-Belle. Chaque année à la fin mars, le réseau organise la Semaine de la bouquinade sur les différentes communes. Et

régulièrement depuis 2015, des manifestations ont été organisées en commun comme par récemment en 2019 deux rencontres d'auteurs.

La commune voisine d'Aigondigné organise actuellement le réseau de ses bibliothèques communales, avec un catalogue commun concernant les anciennes communes de Mougou et Thorigné et une navette entre les deux bibliothèques permettant à la population un plus large choix de livres. Pour se faire, il a été décidé d'équiper les deux bibliothèques du même logiciel.

La spécificité de la bibliothèque de Celles-sur-Belle dans ce paysage est d'avoir un agent dont le temps est intégralement consacré à la gestion de la bibliothèque mais aussi de proposer une inscription payante. Les autres bibliothèques du réseau étant totalement gratuites pour leurs usagers.

A quelques kilomètres de part et d'autre du bourg de Celles-sur-Belle, on trouve deux médiathèques de classement ABCD supérieur : Melle (BM1 à 7 kms) et Prahecq (BM2 à 11 kms).

Les lieux de lecture (données 2017)	Typologie ABCD	Nb habitants	% d'inscrits	Surface (en m2)	Nb docs	Nb d'heures d'ouverture hebdo	Ressources humaines (en ETP)	gratuité
Celles-sur-Belle	BM3	3810 hab.	8.05%	107	10447 docs	18h	0.8 pro	non
Beaussais-Vitré (3 kms)	BM3	1044 hab.	10.82%	60m2	2069 docs	4h	10 bénévoles	oui
Sainte-Blandine, 5 kms du bourg et 5 kms de Saint-Médard)	BM3	722 hab.	13.71%	58m2	2913 docs	5h	6 bénévoles	oui
Mougou-Thorigné, 5 kms)	BM3	3494 hab.	12.02%	220m2 (2 bibs)	10016 docs	11h	0.3 pro 13 bénévoles	oui
Melle (7 kms)	BM1	3627 hab.	29.52%	631m2	31000 docs	21h	2.5 pro	non
Saint-Médard (8 kms du bourg de	Dépôt	109 hab.	12.84%	16m2	718 docs	9h	2 bénévoles	oui

Celles)								
Prailles (8 kms)	BM3	692 hab.	30.20%	80m2	1481 docs	6h	9 bénévoles	oui
Fressines (10 kms)	BM3	1666 hab.	2.7%	25 m2	1050	4h	7 bénévoles	oui
Prahecq (11 kms)	BM2	2169 hab.	25.26%	165m2	7500 docs	8h/sem	1 pro	oui

I - 3. La ludothèque, présentation et comparatif avec le fonctionnement de la bibliothèque actuelle

La ludothèque fait partie des compétences facultatives de la Communauté de Communes, dans le pôle Petite Enfance, Enfance, Jeunesse. La ludothèque Malle de Jeux est la seule ludothèque du Sud Deux Sèvres et la plus petite alors que la communauté de communes est la 3ème du département pour sa population et la 2ème en superficie.

Créée en 2001, la ludothèque a pour missions principale de favoriser la mise en jeu, dans un espace aménagé où chacun est libre de son choix, mais aussi de favoriser les rencontres et d'offrir un espace pour tous les âges.

La ludothèque a pour objectifs principaux :

- de proposer une collection de jeux et de jouets riche et variée.
- de promouvoir le jeu comme un objet culturel
- d'être un lieu d'échange, de rencontre et de partage.
- de favoriser la socialisation chez l'enfant et de favoriser la relation entre parents et enfants (accompagnement à la parentalité)
- dynamiser le tissu rural

La ludothèque Malle de Jeux fonctionne en structure fixe, 10 rue de l'ancienne Mairie et en itinérance sur l'ancien territoire de la Communauté Cantonale du Cellois (Canton de Celles sur Belle). Elle organise aussi régulièrement des manifestations comme la Fête du Jeu (tous les ans au mois de juin).

La Communauté de Communes Mellois en Poitou dispose d'une ludothèque d'environ 70m2 avec une collection de plus de 800 jeux et jouets et d'une ludothécaire à temps plein.

La ludothèque est actuellement ouverte 13h/semaine au grand public, 15h30/semaine durant les vacances scolaires. Les horaires rejoignent en partie ceux de la bibliothèque ouverte 16h30/semaine. L'adhésion et les modalités d'emprunt pour les particuliers diffèrent sur les deux structures : à la ludothèque, l'adhésion peut être individuelle ou familiale alors qu'à la bibliothèque les adhésions sont uniquement individuelles. La possibilité d'emprunter est gratuite pour les enfants jusqu'à 18 ans à la bibliothèque alors qu'elle est payante à la ludothèque. La ludothèque pratique un tarif de location à chaque prêt de jeu en sus de l'adhésion alors que la bibliothèque ne pratique qu'une adhésion annuelle.

Les usagers, tant particulier que collectif (scolaires) plébiscitent la proximité des deux sites et la relative correspondance de leurs horaires. Les taux de fréquentation ne peuvent que difficilement être mis en comparaison, les modalités d'inscription étant fondamentalement différentes à ce jour. Un élément peut être ressorti : l'inscription et l'utilisation des services de la ludothèque par les collectivités (associations, services péri ou extra-scolaires...) sont beaucoup plus importantes à la ludothèque.

I - 4. Lecture publique : la politique menée

Situation et espace

L'équipement actuel est situé en centre bourg, à proximité immédiate de la ludothèque, ce qui est un atout et à conserver dans le souci de dynamiser le centre-bourg, en relative perte de dynamisme, notamment commercial.

La bibliothèque ne bénéficie pas d'une bonne visibilité, car le bâtiment n'est pas identifié ni signalé comme tel. Un petit parking jouxte la bibliothèque. Il s'avère parfois insuffisant. L'accessibilité aux cars (transport scolaire) et aux véhicules de livraison n'est pas aisée (pas d'emplacement réservé et rue à traverser).

Le bâtiment n'est pas aux normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap moteur. Il n'est en outre pas pratique pour les personnes circulant avec une poussette. Les conditions de sécurité ne sont pas réunies : issues de secours, largeur des portes et des couloirs... Depuis quelques années, la mise en avant de l'intégralité des collections n'est pas possible. Malgré un désherbage régulier, les collections sont tassées et donc peu attractives.

L'exiguïté des locaux ne permet pas d'accueillir des groupes de plus de 25 personnes. Il n'y a pas de salle d'animation/exposition. Les accueils de classe se font dans un confinement non propice au bon déroulement des animations et phases de choix de livres. Les animations grand public (rencontres d'auteurs, spectacles, expositions, concert...) se déroulent régulièrement dans d'autres locaux, ce qui ne permet pas de valoriser le service et le lieu. L'équipement numérique et l'espace dédié à cet équipement est insuffisant.

Il n'y a pas d'espaces professionnels réservés à cet effet, ni d'espaces de stockage. La surface de la bibliothèque est de 107 m² ce qui est nettement insuffisant au vu des préconisations en fonction de la population de la commune. Les normes étant de 0.07m²/habitant, elle devrait avoir une surface de 280m² minimum.

Politique des publics

La bibliothèque est ouverte au public 16h30 par semaine, horaires qui pourraient être élargis afin de satisfaire au mieux les publics (cf. résultats de l'enquête auprès).

Horaires actuels :

Mardi : 15h00 - 18h30 / Mercredi : 10h -13h et 14h00 - 18h00 / Vendredi : 15h00 - 18h30 / Samedi : 10h - 12h30

Les mardis et vendredi matin sont consacrés au travail interne et aux accueils de classes. Les classes de Verrines et Montigné qui viennent en bus à 2 classes sont satisfaites d'une organisation permettant d'accueillir simultanément les classes à la bibliothèque et à la ludothèque et de procéder à un roulement au bout d'une heure.

L'entrée de la bibliothèque et la consultation sur place sont gratuites pour le grand public. Le service de prêt est gratuit pour les enfants jusqu'à 18 ans. L'adhésion est de 10 € pour les adultes de la commune et de 15 € pour les adultes hors commune. Un tarif réduit de 5 € est appliqué pour les étudiants et demandeurs d'emploi (commune et hors commune).

Offre de services

- la consultation

Les espaces sont aménagés de façon à permettre la consultation, mais elle est limitée en raison de l'espace disponible

- le prêt / la réservation

300 personnes environ sont inscrites et empruntent régulièrement des ouvrages. Les usagers peuvent réserver un document lorsqu'il est déjà emprunté. Lors de demande précise, lorsque le fonds de la bibliothèque ne permet pas de répondre au besoin du lecteur, le service d'emprunt à la Médiathèque Départementale permet de combler efficacement les manques mais requiert dans bien des cas de la patience, en particulier quand il s'agit de nouveautés, de livres médiatisés et de succès de librairie.

- l'accès à Internet

2 postes permettent l'accès à Internet. Le Wi-Fi permet aussi aux usagers de se connecter avec leur propre matériel. Le manque d'espace, de temps et de compétence disponible ne permet pas une gestion efficace de ces possibilités en termes d'accompagnement des démarches mais aussi de sécurité et de protection des données personnelles. Il y a pourtant visiblement une demande importante avec des personnes qui effectuent des démarches administratives : recherche d'emploi, élaboration de candidatures, déclaration d'impôts, etc. et souhaitent pouvoir faire des impressions. La Maison des Services aux Publics, compétence obligatoire des communautés de communes, devrait dans les années à venir pallier à ce manque, en partenariat avec les acteurs sociaux.

- la consultation du catalogue sur Internet

Un portail permet aux usagers de consulter le catalogue de la bibliothèque depuis chez eux et de prendre connaissance des animations proposées. Faute de temps, il est sous-exploité : les compte-lecteurs permettant aux usagers de consulter leurs prêts, les prolonger ou faire des réservations ne sont pas activés.

- l'action culturelle

- Les classes de la commune (14 pour 2018/2019) sont accueillies 1 fois par période pour un prêt de livres. 1 fois sur 2, une animation thématique est proposée. Très régulièrement des projets sont menés avec les classes : découverte d'un auteur avec rencontre en fin d'année, projets d'exposition, prix des lecteurs, etc.
- La bibliothèque participe régulièrement à la programmation du festival "Terres de Lecture" organisé par la Médiathèque Départementale des Deux-Sèvres à l'automne en accueillant un événement, le plus souvent un spectacle, une "petite forme", l'objectif étant de valoriser le lieu mais celui-ci ne pouvant accueillir une vraie représentation.
- La bibliothèque organise tous les ans un club de lecture dans le cadre du festival "Les Littératures européennes de Cognac". Il réunit une quinzaine de lecteurs et favorise le lien social.
- Des séances de bébés lecteurs sont proposés en partenariat avec la Communauté de communes Mellois en Poitou à raison de 6 séances environ entre septembre et juin.
- La bibliothèque initie et valorise la Semaine de la bouquinade chaque année du 23 au 30 mars, temps de lecture libre et individuelle organisés quotidiennement dans les lieux recevant du public.
- Une exposition est généralement présentée dans l'année à la bibliothèque.

Collections

Les collections de la bibliothèque sont régulièrement renouvelées en secteur jeunesse et adulte. Un travail de désherbage est fait régulièrement depuis 2015 mais peine à se faire dans les temps, faute de moyens humains. La bibliothèque est donc saturée. Des encyclopédies, beaux livres datés, documentaires, périodiques devraient être dés herbés. Certains fonds ne sont pas développés faute de temps et d'espace : le fonds ado, les mangas, les documentaires adultes, les périodiques adulte... Il n'y a pas de ressources numériques à la bibliothèque sauf un fonds de CD et de DVD mis à disposition par la MDDS.

État du fonds :

9500 documents en fonds propre sont actuellement accessibles à la bibliothèque. A cela s'ajoute environ 700 documents en dépôt de la MDDS. Ce sont donc au total environ **10 200 documents** qui sont accessibles :

- 1000 documents adolescents environ
- près de 4000 documents adulte
- plus de 5000 documents jeunesse

soit :

- environ 1000 périodiques essentiellement jeunesse et ado
- près de 9000 livres
- une centaine de DVD (MDDS)
- une centaine de CD (MDDS)

Le budget annuel d'acquisition s'élève à 5 300 €, ce qui correspond actuellement à 1,33 € par habitant (les préconisations de la DRAC sont de 2€/habitant pour les documents imprimés, 3 €/habitant quand il y a ressources numériques). Il n'y a pas véritablement de politique documentaire actuellement. Certains axes ou principes sont poursuivis : les acquisitions sont réparties équitablement entre secteur adulte et secteur jeunesse. Les demandes de lecteurs ne sont pas systématiquement ou immédiatement satisfaites. Les dons sont systématiquement refusés, exception faite de livres récents, en bon état et qui peuvent apporter aux collections existantes. L'achat de titres dérivés de séries téléés, dessins animés ou films est évité, ceux-ci sont considérés comme des produits marketing. Une place importante est faite aux petites maisons d'édition.

Conditions d'accès et d'information

La situation de la bibliothèque n'est pas signalée dans la commune et peu repérable au niveau du bâtiment en lui-même. Plusieurs possibilités de stationnement s'offre aux usagers autour de la bibliothèque. Il arrive que ces possibilités soient insuffisantes. Le stationnement et dépôt des groupes scolaires est malaisé. La bibliothèque n'est pas accessible aux handicapés.

La bibliothèque informe de ses services et communique par plusieurs biais :

- portail
- page facebook de la ville et du réseau
- bulletin communal
- panneaux lumineux
- presse
- distribution de flyers aux élèves en début d'année scolaire
- affichage et distribution pour les animations

Impact sur les publics

Les chiffres de fréquentation 2018 sont conformes à ceux observés depuis plusieurs années sur la bibliothèque avec 301 emprunteurs actifs individuels et 16 collectivités utilisatrices.

Concernant les individuels, cela représente environ 8% de la population de la commune, ce qui on l'a vu est peu comparativement aux moyennes départementales et nationales.

Les entrées dans le bâtiments ne sont pas comptabilisées de manière précise, comptage qui est à mettre en place. Pour 2018, on peut estimer le nombre d'entrées dans le bâtiments entre 1500 et 2000 et entre 350 et 400 le nombre de personnes qui ont utilisés les services de la bibliothèque (en comptant les personnes venant pour de la consultation sur place, l'accès à Internet, les demandes d'information...)

Profil des emprunteurs actifs :

Enfants (0-14 ans)	164
Adultes (15-64 ans)	108
Adultes (65 et plus)	29
Total (enfants et adultes)	301
dont hors commune	26

Moyens matériels, humains et financiers

Personnel

Le service dispose d'un agent à 80% (l'accueil du grand public représente donc actuellement 60 % de son temps de travail sans compter les accueils de classe, qui représente en 2018-2019 70 heures de temps d'accueil effectif et du temps de préparation et de rangement à comptabiliser en plus), ce qui est moindre que les préconisations à 1 ETP pour 2000 habitants. 2 bénévoles interviennent en renfort pour remplacer l'agent au prêt lors de réunions, formations, etc., faire du catalogage et de l'équipement de documents et de l'aide au moment des accueils de classe. Une personne en service civique est régulièrement mise à disposition, en particulier sur le temps des accueils de classe. Des stagiaires interviennent aussi régulièrement. Mais ces personnes à l'engagement restreint et discontinu ne peuvent pas remplacer un agent professionnel à l'implication constante.

Logiciel

le logiciel utilisé actuellement est inadapté aux bibliothèques de lecture publique. C'est un logiciel développé pour les centres de documentation des établissements scolaires. Certaines fonctionnalités manquent pour la bonne gestion de la base (création de familles par exemple), la recherche documentaire (impossibilité sur le portail d'affiner la recherche en adulte ou en jeunesse)... Il n'est absolument pas intuitif pour l'utilisation par des bénévoles / service civique / stagiaire ou autre bibliothécaires en formation, ou présent sur de courte durée. Il nécessite un nombre de clics et de confirmation très pénibles dans les moments de forte fréquentation. Il demande une maintenance importante pour éviter de conserver des informations inutiles et permettre malgré tout d'obtenir des statistiques fiables. Le portail a déjà été en panne durant l'été sans possibilité de joindre le support technique. Le support technique téléphonique renvoie le plus souvent sur le tutoriel en ligne qui ne donne pas toujours satisfaction ou au prix d'un temps consacré beaucoup trop élevé.

Budget

Le budget d'acquisition s'élève actuellement à 5 300 €. Il ne permet pas de remplir tous les besoins de la population : abonnements à des revues adulte (régulièrement demandé), achat de ressources numériques sur support et dématérialisées.

Le budget d'animation est de 1 000 € à l'année. Jusqu'à présent, il était surtout utilisé pour organiser l'accueil d'un auteur dans le cadre de projets avec les scolaires. Pour diversifier et densifier l'offre d'animation, il sera nécessaire de le revoir à la hausse.

Conclusion intermédiaire

L'offre ne correspond que partiellement à la demande. Le nombre d'emprunteurs actifs est bien moindre que les moyennes nationales et départementales, le nombre d'utilisateurs du lieu présentant un décalage encore plus évident avec ces moyennes. Outre la surface et le manque de moyens humains permettant de créer un lieu plus accueillant et d'assurer une collection diversifiée et attrayante, ce sont aussi les services qui sont en jeu dans le projet de nouvelle médiathèque ainsi que la question de l'image et de l'ouverture du lieu.

II - Contenu du projet

II - 1. Les enjeux, la vision de la médiathèque

La politique culturelle globale doit prendre en compte les contextes sociaux, économiques, historiques, culturels en lien avec la population et son territoire. Les pratiques culturelles et notamment la lecture et l'écriture sont nécessaires au développement et à l'enrichissement des individus. Elles permettent de s'ouvrir au monde, de mieux s'intégrer en favorisant l'expression, le partage, la mixité sociale.

La médiathèque pour répondre à ces objectifs sera un équipement structurant :

- un lieu de culture sous toutes ses formes, dont **numérique** : diffusion générale du multimédia, intégration des ressources en ligne, accès banalisé à internet. La médiathèque favorisera l'accès à la lecture en mettant à la disposition du public des documents variés pour susciter des intérêts nouveaux et éveiller la curiosité intellectuelle. L'action de la médiathèque viendra en continuité où dans le prolongement du temps scolaire, les collections devront permettre aux enfants de compléter et d'élargir le contenu des enseignements et de soutenir les acquisitions des nouveaux apprentissages.

- un lieu d'animation : l'offre culturelle sera diversifiée avec des activités **participatives** et des manifestations culturelles. Elle s'attachera à produire ou à accueillir des événements culturels en partenariat avec les autres associations de la localité.

- un lieu de **socialisation** : lieu de rencontre, de convivialité, ouvert et central.

La médiathèque contribuera à la vitalité culturelle du territoire, elle permettra à tous d'avoir des repères dans la production informative et culturelle, d'enrichir sa pratique du numérique, d'élargir sa connaissance de la société pour en être davantage membre.

Outre la dimension culturelle développée traditionnellement en médiathèque, dans le contexte national que l'on connaît et au vu du contexte local présentant une population d'actifs qui travaille majoritairement dans l'industrie agro-alimentaire en qualité d'ouvriers ou d'employés, l'axe social de la politique de l'établissement sera à développer. Même si le taux de chômage constaté sur la ville n'est pas plus élevé qu'ailleurs, les situations de précarité et de fragilité existent : contrats courts, travail discontinu, famille monoparentale, personnes âgées isolées... et les besoins de ces publics sont ressentis dans la bibliothèque actuelle. Si on prend en compte les publics qui n'osent pas actuellement franchir la porte de l'équipement, c'est un public conséquent qu'il faut prendre en compte en faisant tomber la barrière symbolique que représente l'entrée dans une médiathèque. Afin que la médiathèque s'ouvre véritablement à tous (alors qu'aujourd'hui elle ne voit presque exclusivement que les jeunes retraités, les familles avec enfants à l'école primaire et les classes), il est nécessaire de donner une image de lieu accessible et utile à tous. Ainsi, il est proposé que **l'inclusion sociale** soit un axe prioritaire de développement, devant favoriser l'accès à la culture, l'émancipation de l'individu et la cohésion sociale.

II - 2. Les objectifs, les orientations stratégiques

L'objectif dans un premier temps est de multiplier la fréquentation du lieu par trois (toutes utilisations confondues), en favorisant la mixité intergénérationnelle et sociale. L'augmentation des raisons d'entrer dans l'établissement permettra de faire connaître l'équipement et les services qu'il propose et à terme d'augmenter le nombre d'inscrits et d'emprunteurs actifs pour le faire passer de 300 aujourd'hui à 650, ce qui correspondrait à la moyenne nationale. Cela sera possible grâce à différents facteurs : l'effet "nouveau" à la création de l'établissement qu'il faudra savoir préserver dans la durée par un renouvellement et une adaptation constante aux nouveaux besoins, le développement des animations pour tous les publics misant sur le partenariat avec les acteurs locaux, et la participation de la population aux différents secteurs d'activité de la médiathèque qui permettra à chacun de se sentir impliqué, de s'épanouir durablement au contact de la structure et donnera toute sa légitimité à l'établissement.

L'inclusion sociale par l'image d'ouverture et de convivialité

Les services seront développés : espace multimédia, ressources numériques, étude, convivialité... et les espaces travaillés pour faciliter leur appropriation par les habitants, leur adaptabilité (modularité) et la fluidité des circulations et des ponts/passages (à travers les âges / entre les collections...) Un travail de communication et de médiation sur l'image de la médiathèque sera engagé pour en donner une acception non-élitiste, accessible, fédératrice, utile à tous.

L'inclusion sociale par la participation

La participation pourra intervenir dans plusieurs secteurs d'activité :

- Conception de la médiathèque : actions développées, aménagement du lieu...
- Vie de la médiathèque :
 - Evolution des espaces, aménagement du mobilier et des collections, décoration...
 - Collections : choix (participation aux acquisitions avec mise en place d'un budget participatif), valorisation (présentation de coups de cœur, de tables thématiques, ...)
 - Animations (co-construction avec les usagers d'une partie du programme d'animations, co-construction d'animation avec des habitants selon leur compétences...)

L'inclusion sociale par l'accompagnement à la pratique numérique et l'aide globale aux personnes en difficulté

La future médiathèque devra disposer d'un espace multimédia permettant, outre la connexion Internet et le travail bureautique pour le grand public, d'organiser des formations et des permanences d'accompagnement pour les personnes en difficultés face aux outils numériques. Il est communément admis que cet accompagnement à la vie numérique fait partie des missions des médiathèques actuelles en permettant à tout-un-chacun de devenir un citoyen autonome et acteur de la vie de la cité. Dans le contexte de la création d'une MSAP, il sera envisagé comment la médiathèque peut être un support et venir en complémentarité de l'accompagnement à l'accès au droit proposé.

Dans cette logique, des partenariats seront noués avec les acteurs sociaux (CCAS, CIAS, Pole emploi, AIPM, Mission locale, épicerie sociale, les restos du coeur...) et du numérique (Canopé, Espace Mendès France, acteurs privés...) afin d'envisager la manière dont la médiathèque pourrait servir de support.

Dans le même état d'esprit, des moocs et supports de formation numériques seront disponibles à la médiathèque afin de favoriser la maîtrise de l'informatique, des langues, du code de la route, etc.

II - 3. Les axes et les actions

Le développement numérique

Le projet numérique entend répondre à plusieurs objectifs :

- compléter l'offre documentaire
- offrir aux usagers de nouveaux services en ligne : inscriptions, réservation ou prolongation de prêts de documents ; accès à certaines ressources numériques
- utiliser internet en tant qu'espace de communication : actualité de la médiathèque, agenda des animations ou ateliers
- travailler en réseau avec les autres médiathèques du territoire : partager des ressources, s'informer, promouvoir des événements
- Accompagner les personnes en difficulté de pratique (personnes âgées, personnes éloignées des pratiques numériques, non équipées, en difficulté économique ou sociale...) par la mise en place de permanences d'accompagnement et de formations par des acteurs sociaux et du numérique

Nous souhaitons valoriser la lecture numérique en jouant sur la complémentarité des supports de lecture : web (sur place et à distance), tablettes tactiles, liseuses à encre électronique. Nous pensons élargir l'offre de contenus : aux revues papier s'ajoutent les abonnements à des magazines multimédia en ligne.

L'offre d'animation culturelle

Un projet culturel identifie la bibliothèque comme un acteur à part entière, tout en lui conférant une identité propre, différente de celle des autres partenaires culturels.

Les actions d'animation et les manifestations existantes seront reconduites et développées :

- accueils des classes maternelles et primaires de Celles-sur-Belle, Verrines et Montigné
- pour le jeune public : des séances "bébés lecteurs et "heures du conte"
- participation régulière aux manifestations initiées et coordonnées par la Médiathèque départementale des Deux-Sèvres : Terre de lecture, Mots à la bouche, Festival des littératures européennes de Cognac
- actions en partenariat avec le réseau Lire en Belle : Semaine de la bouquinade, accueils d'auteurs...
- implication à développer dans les événements poétiques portés actuellement par une coordinatrice bénévole du Foyer rural de Verrines avec un budget communal
- la bourse aux livres en partenariat avec les Amis de l'Abbaye

Des actions supplémentaires seront montées prenant appui sur les acteurs locaux et la démarche participative :

- expositions, lectures, conférences, débats, rencontres d'auteurs, ateliers, projections en partenariat avec les acteurs locaux et la population
- Des partenariats sont à développer avec des associations : les différentes section du Foyer Rural de Verrines (atelier de poésie, club de lecteurs, atelier « 2° vie des objets »...), « l'outil en main », l'Ecole de musique du Pays Mellois, le club des Aînés, le club de hand-ball, les Amis de l'Abbaye, Le Vidéo-Club Cellois...
- Des partenariats avec le service jeunesse de la Communauté de communes et en particulier la ludothèque qui se trouvera dans le même bâtiment, mais aussi le Clas l'Escabelle, la structure petite enfance, le Point Jeunes...
- Des actions avec le collège, le centre de loisirs, l'Ehpad Les Chanterelles dans une logique de développement des publics et de promotion de la lecture vers tous les publics
- La médiathèque fera écho aux manifestations culturelles régionales et nationales : Nuit de la lecture, Partir en livre, ...

Toutes ces actions se mettront en place dans la durée, au fur-et-à mesure de la naissance et de la consolidation des partenariats. Certaines auront un caractère ponctuel, l'ensemble ne pouvant humainement pas être porté en même temps. Pour toutes ces actions, une salle d'animation dédiée sera un support essentiel.

Les services envisagés

- consultation des ressources (sur place et à distance)
- espaces de détente et de convivialité favorisant l'appropriation du lieu et l'utilisation en autonomie
- point presse équipé de deux tablettes pour l'accès à des revues en ligne
- espaces de travail, recherche, étude (individuel et en groupe)
- prêt de ressources (sur place et à distance concernant les ressources en ligne)
- accès à Internet et à des logiciels bureautiques et de loisirs (espace multimédia + connexion wifi avec le matériel personnel des usagers dans l'ensemble du bâtiment)
- communication avec la médiathèque, renseignement, pré-inscription, consultation du catalogue et recherche documentaire, consultation des prêts en cours, réservation, prolongation en ligne
- borne d'écoute de musique et diffusion de musique dans l'espace public
- animations diverses, ateliers...
- formation : avec formateur et en autonomie
- possibilité de rendre les documents en dehors des heures d'ouverture grâce à une boîte de retour

- mise à disposition de la salle d'animation de la médiathèque à des associations à vocation culturelle de la commune

II - 4. Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel

Le bâtiment, sa situation géographique, ses espaces

Les bâtiments conjoints de l'ancien Crédit Mutuel, du centre médico-social et de l'actuelle ludothèque, situés rue de l'ancienne mairie sont envisagés pour la future médiathèque. En prenant en compte la population actuelle de la commune nouvelle de Celles-sur-Belle de 3995 habitants et en observant que la bibliothèque compte aussi des usagers des communes alentour : Beaussais-Vitré, Mougon, Thorigné et Melle avec la présence régulière d'usagers de l'Ecole de Musique du Pays Mellois qui dispense des cours de solfège et instruments à Celles, le choix a été fait de partir sur un dimensionnement pour 6000 habitants, ce qui fait une surface de 420 m² nécessaire au vu des préconisations de la DRAC (0.07 m²/habitant).

Les plans actuels montrent, en rez-de-chaussée, un espace public de médiathèque de 346,8 m² qui comptabilisent un hall d'entrée partagé avec la ludothèque de 17,60 m². Au 1er étage se situeront les espaces publics de la ludothèque intercommunale sur 174 m². Les locaux administratifs réservés au travail interne des deux structures se situeront au 2ème étage avec 113.70 m² dont 75,8m² réservés à la médiathèque. Au total, ce sont donc un peu plus de 431m² (355,60 m² d'espace public + 75,8 m² d'espaces de travail interne) qui seront réservés à la médiathèque.

Un espace extérieur fermé accessible depuis la médiathèque pourra être aménagé afin de permettre la consultation des ressources en extérieur à la belle saison.

Un emplacement réservé sera créé sur l'avenue de Limoges pour le stationnement des cars. Un emplacement réservé pour la livraison sera délimité face à l'entrée de la médiathèque. Une boîte de retour permettra aux usagers de rendre des documents en dehors des horaires d'ouverture.

L'équipement sera signalé dans la ville et sur sa façade.

Les horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture actuel semblent relativement bien adaptés à la fréquentation du public. On se concentrera donc sur quelques ajustements et surtout une plage d'ouverture supplémentaire le samedi après-midi entre 14h et 17h qui permettra de compléter

efficacement les créneaux actuels pour aboutir à un volume d'ouverture hebdomadaire de 19h, soit 15% de temps d'ouverture supplémentaire par rapport à la situation actuelle. Avec 19 heures d'ouverture hebdomadaires, on dépasse largement le minima préconisé par l'Etat pour les communes de 5000 habitants qui est établi à 15 heures.

Les horaires d'ouverture seraient donc :

- mardi : 15h-19h
- mercredi : 10h-12h30 et 14h-18h
- vendredi : 15h-18h
- samedi : 10h-12h30 et 14h-17h

Les collections

En tenant compte d'une population de référence de 4000 habitants, les collections devront être remises à niveau et développées selon les axes suivant :

Celles-sur-Belle					
Nombre d'habitants	4 000	Objectif	Collections actuelles avant désherbage	Désherbage à réaliser avant ouverture	Nombre de documents à acquérir à l'ouverture
Nbre doc/hbt	2.5				
	soit	10 000	8 295	2000	4205
		Répartition :			
	% prévu				
Livres adultes	45%	4 725	3 363		2705
Fictions	75%	3 544	2 272	35%	1980
Romans adultes	83%	2 941	1 832		1719
<i>dont roman étrangers</i>	48%	1 412	298?		1114
<i>dont RF</i>	52%	1 529	1 538	35%	605
<i>dont gros caractères fiction+doc</i>	20%	306	142		164
<i>dont roman policier</i>	15%	441	265		176
<i>dont science-fiction / fantasy</i>	5%	147	12		135
<i>dont Roman du terroir</i>	8%	235	360	35%	0
<i>dont Roman historique</i>	3%	88	53		35
<i>dont Roman sentimental</i>	4%	118	23		95
Bandes dessinées adultes	14%	496	341		155
Bibliothèque sonore	3%	106	0		106
Documentaires	25%	1 181	1 087	50%	725
<i>Dont Fonds local (doc et récits)</i>	14%	165	149	75	90
<i>Dont Arts</i>	26%	307	211	105	200
<i>Dont Sciences humaines</i>	42%	496	278	140	350
<i>Dont Sciences et techniques</i>	18%	213	253	125	85

Livres ado	13%	1300	720		580
dont romans	60	780	567	10%	280
dont BD/Mangas	35	455	104		350
dont documentaires	5	65	20		45
Livres enfants	33%	3 465	4 212		687
<u>Fictions dont :</u>	65%	2 252	2 964		114
<i>Albums et contes</i>	44%	991	1 681	60%	50
<i>dont Contes</i>	20%	198	142		50
<i>Romans enfants</i>	28%	631	968	35%	0
dont premières lectures	33%	208	531	60%	0
Livres-CD	5%	113	49		64
Bandes dessinées	23%	518	527		0
<u>Documentaires dont :</u>	35%	1 213	1 227	30%	573
Arts	37%	449	240		281
Sciences humaines	26%	315	248		141
Sciences et techniques	37%	449	425		151
DVD	9%	945	0		945

Une offre de périodiques imprimés d'une quinzaine de titres sera proposée, 8 s'adressant aux adultes, 7 s'adressant aux enfants. Une offre complémentaire de bouquet en ligne sera proposée sur les tablettes.

L'offre musicale sera complétée au fur-et-à-mesure de la création de partenariat avec les acteurs du secteur musical (école de musique, associations, groupes, musiciens amateurs...) et pourrait prendre la forme d'une collection de partitions, voire d'instruments et la mise en place d'une programmation d'animations faisant largement place à la musique : répétitions publiques, concerts, démonstrations d'instruments, conférences, etc.

Un fonds thématique existant sur la poésie sera développé en rapport avec les événements organisés sur la commune.

Le logiciel

Le logiciel devra être changé et la collection réinformatisée avec un véritable logiciel de bibliothèque adapté à un service de lecture publique professionnel. La proposition est de prendre le logiciel utilisé par la commune d'Aigondigné (qui répond aux attentes de la

médiathèque de Celles) afin de se donner la possibilité d'une mise en réseau facilitée dans le futur.

Les ressources humaines

2 agents à temps plein seront nécessaires pour faire fonctionner la médiathèque (préconisations DRAC pour 4000 habitants : 1 agent en catégorie B, un agent en catégorie C).

En plus de l'augmentation du temps de travail de l'agent actuellement à 80 %, il faut prévoir le recrutement d'un agent à temps plein en amont de l'ouverture de la médiathèque. On veillera, pour faciliter la mise en œuvre du projet à recruter sur un profil mettant en avant, en autres, les compétences numériques.

Le travail avec une petite équipe de bénévoles sera poursuivi pour permettre une souplesse de fonctionnement : organisation d'animations pendant l'ouverture de la médiathèque, formation et travail interne des agents, etc. mais aussi parce qu'il est constitutif d'un projet basé sur la participation et l'ouverture.

Les temps d'ouverture publique nécessiteront la présence d'à minima 2 bibliothécaires, 3 dans les périodes d'affluence. On pourra compter sur l'appui d'une équipe de bénévoles. Des personnes en apprentissage, service civique, stage, seront régulièrement accueillies dans la volonté à la fois d'augmenter les ressources humaines disponibles mais aussi de remplir la fonction de transmission d'expériences et d'échange de savoir, constitutifs du projet de médiathèque.

Le matériel informatique et multimédia

L'espace informatique disposera de 4 postes d'ordinateur et d'une imprimante. L'espace presse disposera de deux tablettes. Une tablette sera également disponible dans l'espace jeunesse avec présentation de livres interactifs et d'applications adaptées à l'usage des enfants. Deux postes installés dans les espaces permettront aux usagers de réaliser des recherches documentaires dans le catalogue en autonomie. La salle d'animation sera équipée pour la vidéo-projection. 1 borne d'écoute sera accessible pour l'écoute de musique à proximité de la collection de CD. L'espace accueil/convivialité sera équipé pour la diffusion musicale.

Pour le prêt : 2 postes informatique équipés de douchettes.

Pour le travail interne : 3 postes informatiques équipés de douchettes dont 1 portable, 1 imprimante, 1 tablette.

Le budget de fonctionnement annuel

Acquisitions	10 000 €	(base de 4000 hab. x 2.5 € permettant d'acquérir des ressources numériques en sus des ressources matérielles)
Personnel	60 000 €	2 ETP
Logiciel - maintenance	800 €	devis Co-libris
Fournitures	1 200€	pour l'équipement, les animations,...
Animations	2 000 €	frais artistiques pour venue d'auteurs, etc.
TOTAL	74 000 €	

L'ameublement et l'organisation des espaces (Cf proposition d'aménagement mobilier en annexe)

La médiathèque disposera de (hypothèse d'aménagement) :

- un **hall d'entrée** partagé avec la ludothèque (17,60 m2) qui offrira des porte-manteaux et parapluie, un garage à poussettes. Il desservira l'escalier et l'ascenseur permettant de monter à la ludothèque et dans les locaux administratifs de l'équipement.
- à gauche en entrant dans le bâtiment, un **espace accueil/actualité/convivialité/image et son** (50 m2) comprenant 2 postes d'accueil/inscription/prêt-retour et un espace "actualité" avec les périodiques, un petit salon muni de deux tablettes pour la consultation de périodiques en ligne et une table "conviviale" mettant à disposition cafetière et bouilloire et permettant de se préparer une boisson. La collection de DVD et CD sera également présentée dans cet espace avec une borne d'écoute musicale individuelle et une diffusion musicale directement dans l'espace.
- dans le prolongement, l'**espace informatique** de 20m2 équipé de 4 ordinateurs. Un espace supplémentaire pour le travail et l'étude individuelle sans ordinateur ou avec matériel personnel.
- dans le prolongement, un accès à la **salle d'animation** sera possible, salle de 73 m2 qui pourra servir à des associations en dehors des temps d'ouverture et d'occupation de la médiathèque grâce à une entrée indépendante donnant sur l'avenue de Limoges, et un accès direct aux sanitaires. Elle sera équipée de placards à cadenas, permettant aux

associations qui l'utiliseront régulièrement et à la médiathèque de ranger du petit matériel d'utilisation courante et d'un évier avec plan de travail permettant une petite collation, aussi bien pour les usagers de la médiathèque que pour les associations utilisatrices de la salle. Cette salle pourra servir pour tout type d'animation (exposition, atelier de pratique artistique, ateliers d'écriture, rencontre d'auteur, conférence, projection, spectacle, concert, accueil de classes et autres groupes...). Elle sera équipée pour la vidéo projection. Cette salle pourra servir de salle de travail quand il n'y aura pas d'animation grâce à une configuration mobilière amovible prévue à cet effet.

- Les **sanitaires** de 14 m² disposeront de 3 toilettes dont un avec un lavabo intérieur, 2 accessibles PMR, un lavabo commun et une table à langer repliable contre le mur.
- L'espace à droite en entrant dans le bâtiment (69m²) accueillera l'**espace jeunesse**, avec un espace réservé aux tous petits dans le fond de la pièce, côté rue. L'espace jeunesse sera matérialisé en son milieu par une structure centrale représentant, par exemple, une île avec un arbre, une cabane et un coffre à trésor, autant d'éléments permettant aux enfants de s'approprier les lieux de manière ludique, de "crapahuter" pour les plus jeunes, de présenter les livres de manière originale et dynamique, de donner une image forte et symbolique au lieu, en donnant à la lecture le sens de l'aventure et le goût des surprises... Cet espace sera équipé d'une borne d'accès au catalogue de la médiathèque et d'une tablette en libre accès (sécurisée) pour l'utilisation par les familles d'applications qualitatives et de livres interactifs en autonomie. Cet espace donnera accès côté place à une cour extérieur d'environ 15 m², clôturée et meublée pour la consultation sur place en extérieur à la belle saison.
- L'espace suivant abritera un **coin "ado"** 12-16 ans (non signalé comme tel) sur la gauche sous la forme d'un petit salon cloisonné avec des étagères pour les romans et mangas, des bacs à BD, etc.
- Le reste de cet espace abritera les collections de **documentaires** tant adulte que jeunesse. Un espace de travail/consultation y sera aménagé.
- Le dernier espace sera consacré à la fiction adulte (romans dont gros caractères romans audio, BD) avec une borne de consultation du catalogue de la médiathèque et des espaces de consultation confortables.

II - 5. Le calendrier

- Travaux : démarrage fin 2020
- Ouverture : fin 2021
- 1ère phase de fonctionnement avec proposition d'animations limitée et phase de mise en place de partenariats : 2022

- Rythme de croisière (objectif de 650 emprunteurs actifs et fréquentation globale supérieure + montée en puissance de l'offre d'animations avec participation et partenariats) : 2023/2024

II - 6. La formation et l'accompagnement du personnel

On veillera à accompagner et former le personnel sur les usages, les ressources et la médiation numériques, qui sont au cœur du projet, ainsi que sur la dimension sociale des missions d'une médiathèque et les méthodologies à mettre en place pour initier des démarches participatives.

II - 7. Les modalités d'évaluation

Les modalités d'évaluation, inspirées du fonctionnement actuel, seront développées et systématisées. Elles seront, dans la mesure du possible, mise en place au niveau de la bibliothèque actuelle, avant l'ouverture de la future médiathèque.

L'évaluation des actions se fera grâce à l'établissement d'un bilan annuel du fonctionnement et des actions par les bibliothécaires. Il sera relu et discuté en commission culture avant d'être présenté en conseil municipal par le responsable de la médiathèque. Il servira de base à la réévaluation du projet et à la définition de nouveaux axes de développement.

Ce bilan sera basé sur :

1. une prise en compte quotidienne des retours des utilisateurs : en présentiel, par voie de mail, etc. (les remarques, critiques, suggestions seront prises en note pour les quantifier et les étudier). Cette démarche sera menée dans la logique du développement d'actions participatives, les usagers étant régulièrement encouragés à faire leurs retours.
2. une prise en compte des retours des bibliothécaires (agents et bénévoles), de leurs observations concernant la satisfaction des publics.
3. des données chiffrées émanant d'un décompte des entrées dans l'établissement, de l'étude statistique permis par le logiciel (nombre d'emprunteurs actifs, nombre de documents empruntés, etc.), d'un relevé du nombre de classes et collectivités utilisatrices, du nombre de participants aux animations, du nombre d'utilisateurs de l'espace multimédia, etc.
4. des résultats d'enquêtes de satisfaction qui seront régulièrement menés auprès des usagers et non usagers de l'équipement.

